

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de la prévention
des risques

Paris, le 14 octobre 2010

Service des risques
Technologiques

Sous-direction des risques accidentels

Bureau de la sécurité
des équipements industriels

Référence : BSEI n° 10-153

REÇU LE
20 OCT. 2010

Référence : BSEI n° 10-153
C:\BSEI\2010\10-153\MAJ\CFBP_MA.PVPR04.doc

Affaire suivie par : Olivier LEFORT
olivier.lefort@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 90 88 – Fax : 01 40 81 20 85

Objet: Mise à jour de la procédure CFBP MA.PV/PR04.

Référence : Courrier du CFBP référencé OB/OB 10-34 du 5 juillet 2010.

Madame,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis la procédure révisée CFBP MA.PV/PR04 édition 6 du 1er juillet 2010 qui décrit la mise en œuvre de l'essai de mise sous pression avec contrôle par émission acoustique, appliqué aux réservoirs enterrés de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dits "petit vrac". Cette nouvelle édition comprend une nouvelle famille de réservoirs, référencée F52.

Je note que cette procédure a été certifiée conforme aux dispositions de l'annexe 4 du "Guide des bonnes pratiques pour le contrôle par émission acoustique des équipements sous pression" - édition 2009 de l'association française des ingénieurs en appareils à pression (AFIAP) par un agent certifié niveau 3 en émission acoustique. Aussi, je vous informe que je n'ai pas d'objection à la mise en œuvre de ce nouveau document.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du bureau de la sécurité des
équipements industriels,



Nicolas CHANTRENNE

Comité français du butane et du propane
Département matériel
A l'attention de Mme Odile BARBERIS
8, terrasse Bellini
92 807 PUTEAUX CEDEX